

8 MESURES POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



1. FAIRE de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (potagers, ruches, nichoirs, compost, etc).



2. IDENTIFIER un binôme d'éco-délégués au collège et au lycée.
Objectif : 20 000 éco-délégués en 2020.



3. CONSACRER une séance annuelle complète des instances lycéennes aux thématiques liées au développement durable.



4. INTÉGRER les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable.

5. ENGAGER les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable.
Objectif : 10 000 écoles et établissements labellisés en 2022



Tout savoir sur la démarche de labellisation E3D :
<https://eduscol.education.fr/cid78075/labellisation-e3d.html>

6. ÉTUDIER

le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège.



7. INTÉGRER les enjeux du développement durable dans TOUS les diplômes des voies technologique et professionnelle.



8. CRÉER un prix EDD 2030* pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées dès l'année scolaire 2019-2020.



* 17 objectifs de développement durable sont inscrits à l'agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'ONU.